

Thierry LAZARO

*Nord (6^{ème} circonscription)
Union pour un Mouvement Populaire*

Élu le 17 juin 2007

Adhère au groupe de l'Union pour un Mouvement Populaire [J.O. du 27 juin 2007]

NOMINATIONS

Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République [J.O. du 28 juin 2007]

Juge suppléant de la Cour de justice de la République [J.O. du 25 juillet 2007]

INTERVENTIONS EN SÉANCE PUBLIQUE*DÉBATS***Projet de loi n° 4 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat**

PREMIÈRE LECTURE

Discussion des articles [11 juillet 2007] (p. 1724, 1737, 1770) ; [12 juillet 2007] (p. 1803, 1836, 1877) ; [13 juillet 2007] (p. 1907, 1941) ; [16 juillet 2007] (p. 2048)

Article 3 (instauration d'un crédit d'impôt sur le revenu au titre des intérêts d'emprunts supportés pour l'acquisition ou la construction de l'habitation principale)

Ses amendements n°s 181 et 203 (p. 1860 et s.)

Après l'article 3

Son amendement n° 183 rectifié (frais d'obsèques : TVA au taux réduit) (p. 1864) : rejeté (p. 1865)

Article 4 (réduction de l'assiette des droits de mutation à titre gratuit et modification de l'imposition des stock-options)

Ses amendements n°s 443 et 444 (p. 1887 et s.)

Son amendement n° 445 (p. 1888) : adopté après rectification (suppression du gage) (p. 1890)

Projet de loi n° 284 de financement de la sécurité sociale pour 2008

PREMIÈRE LECTURE

Avant la discussion des articles [23 octobre 2007] (p. 3071, 3095) ; [24 octobre 2007] (p. 3162)

Son intervention (p. 3169)

Thèmes :

Politique sociale : centres d'action sociale (p. 3170)

Politique sociale : solidarité (p. 3170)

Prestations familiales : Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) (p. 3170)

Sécurité sociale : action sanitaire et sociale (p. 3170)

Projet de loi n° 498 pour le pouvoir d'achat

PREMIÈRE LECTURE

Discussion des articles [19 décembre 2007] (p. 5474) ; [20 décembre 2007] (p. 5538, 5559)

Après l'article 5

Son amendement n° 92 (taux réduit de TVA sur les frais funéraires) : rejeté (p. 5573)

Projet de loi n° 719 relatif aux organismes génétiquement modifiés

PREMIÈRE LECTURE

Discussion des articles [2 avril 2008] (p. 1149, 1169) ; [3 avril 2008] (p. 1198, 1216, 1249) ; [7 avril 2008] (p. 1284, 1313) ; [8 avril 2008] (p. 1395, 1415)

Article 3 précédemment réservé (mise en œuvre de la coexistence entre cultures génétiquement modifiées, conventionnelles et biologiques)

Ses amendements n°s 155 et 156, 160 (p. 1337 et s.)

Article 5 précédemment réservé (responsabilité des exploitants mettant en culture des organismes génétiquement modifiés)

Son amendement n° 161 : adopté (p. 1426)

Son amendement n° 162 (p. 1428)